



SPIP 13 : le dialogue social c'est comme la fatigue des agents **... paraît que c'est cyclique...**

Un vent de colère souffle sur le SPIP 13 depuis plusieurs semaines. Malgré les alertes, les mails ou audience DFSPiP, le bulldozer avance à cadence régulière.. Les agents des antennes de Marseille et d'Aix en Provence en font malheureusement les frais.

Les engagements pris en CSA le 16 avril 2024 sur les questions fondamentales des ANT, du TT et des réorganisations de service ne sont pas respectés, pire ils connaissent des modifications de fond, sont aménagés par des NDS locales ou encore reportés...

Nous vous avons alerté dès le 13/05/2024 de la non-conformité des NDS locales avec les engagements pris en CSA :

- **Concernant la situation du SPIP de Marseille**, cette alerte a été renouvelée lors de notre audience DFSPiP du 21/05/2024, et pourtant il aura fallu attendre le 28/05/2024 pour que la réorganisation du SPIP de Marseille commence à peine à s'organiser et investisse enfin les agents des compétences SL et UHSI/A, mettant fin à une période de tuilage des plus inconfortables et des plus injustes pour certains agents contraints de renoncer temporairement à leur demande de mobilité.
- **La NDS locale du SPIP de Marseille relative au déploiement du TT n'est pas davantage conforme aux dispositions de la NDS départementale sur le TT (droit à 2 jours de TT mensuels supplémentaires aux agents CPIP) :** En l'espèce, le cadre fixé par la NDS locale est plus restrictif que celui de la NDS départementale, laquelle prévoit pourtant la possibilité pour les agents de recourir au TT flottant ou fixe ou mixte. **L'arbitrage DFSPiP a donc été une nouvelle fois défavorable aux agents**, puisque que les CPIP de Marseille devront désormais poser leurs jours de TT en régime fixe et les 2 jours supplémentaires mensuels en régime flottant.

La sacro-sainte logique des planning chronophages (déjà avancée pour limiter l'application de la NDS DAP du mois de novembre 2023) a de beaux jours devant elle !

Concernant l'affectation des ANT, là encore les engagements pris en CSA et confirmés par le SG de la DISP PACA CORSE n'ont aucune valeur : Il avait été acté que les ANT sont nommés sur une RA et ne participent pas à la mobilité interne. Sauf ...sur le SPIP d'Aix où il a été annoncé ce jour en réunion MO que l'un des postes du MO ne sera pas ouvert à la mobilité interne, y préférant le maintien d'un ANT, au détriment des CPIP titulaires MF qui souhaitent rejoindre le MO.... **L'arbitrage DFSPiP est encore défavorable aux agents titulaires.** Circulez, y a rien à voir !

Vos agents arrivent à bout. Nous constatons au quotidien un impact fort de ces décisions sur les RPS sur les services de Marseille, Aix, Salon..

Il est temps que les décisions prises en CSA ne soient pas dénaturées et que les arbitrages soient désormais favorables aux agents.

Le dialogue social entretenu par votre prédécesseur n'est pas une illusion et le CSA n'est pas une chambre de validation.

Vos agents dévoués et engagés méritent d'être mieux traités !

Nous demandons à ce que les engagements pris au CSA soient respectés à savoir :

- L'ouverture à la mobilité interne du poste vacant en MO actuellement couvert par un ANT **aux seuls agents titulaires.**
- La mise en place des 2 jours de TT supplémentaires sur tout le département dès le mois de juin, avec le maintien des différentes modalités d'exercice (fixes ou flottants ou mixtes) au choix des agents.

Marseille, le 28/05/2024